

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE DOMART SUR LA LUCE**

SEANCE DU 7 AVRIL 2010

Date de convocation : 02 avril 2010

Date d'affichage : 02 avril 2010

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Votants : 10 Pouvoirs : 0
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions :

Le sept avril deux mil dix à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Domart sur la Luce, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUFOUR Gérard.

Etaient présents : CARON, CHAVERON DELIENS, DUFOUR, DRODE, ELOY,
GAUDRILLER, HERLY, PILLON, WALLET

Etait excusé : BINET,

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GAUDRILLER

Objet : Délibération donnant au maire délégation pour ester en justice au nom de la commune

Monsieur et Madame HORDE ont interjeté l'appel de la décision du Tribunal Administratif du 10 novembre 2009, il convient d'autoriser le Maire à défendre en justice et de désigner Maître Quennehen en tant qu'avocat chargé de défendre le dossier.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-21, L 2122-22, L 2132-1 et L 2132-2,

Invite le maire à défendre en justice l'action engagée.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Gérard DUFOUR